



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DEUG, licences et maîtrises

Question écrite n° 37211

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les dysfonctionnements mis en lumière par le comité de suivi de la réforme relative au DEUG, à la licence et à la maîtrise. Selon ce comité, cette situation trouverait principalement son origine dans l'ambiguïté des textes applicables à cette réforme. Il souhaite donc connaître la nature des mesures qu'il entend prendre afin de trouver une solution rapide aux difficultés évoquées.

Texte de la réponse

Dans sa réunion du 27 janvier 2000 consacrée au bilan de la réforme relative au DEUG, à la licence et à la maîtrise, le comité de suivi de la réforme des premier et deuxième cycles universitaires n'a pas mis en évidence de dysfonctionnement dans l'application des dispositions prévues par l'arrêté du 9 avril 1997. Il a cependant noté que, comme toute réforme, celle-ci a nécessité un temps d'adaptation et de mise en place au sein des universités. S'agissant des difficultés susceptibles d'apparaître dans l'interprétation des textes, le comité de suivi, dans le respect de l'autonomie des établissements, a établi et diffusé dès 1998 une liste de réponses aux questions posées par les universités.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37211

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 novembre 1999, page 6379

Réponse publiée le : 13 mars 2000, page 1645